



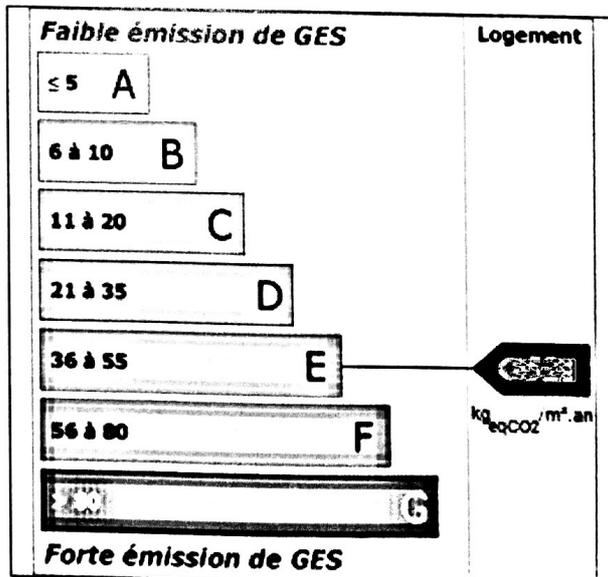
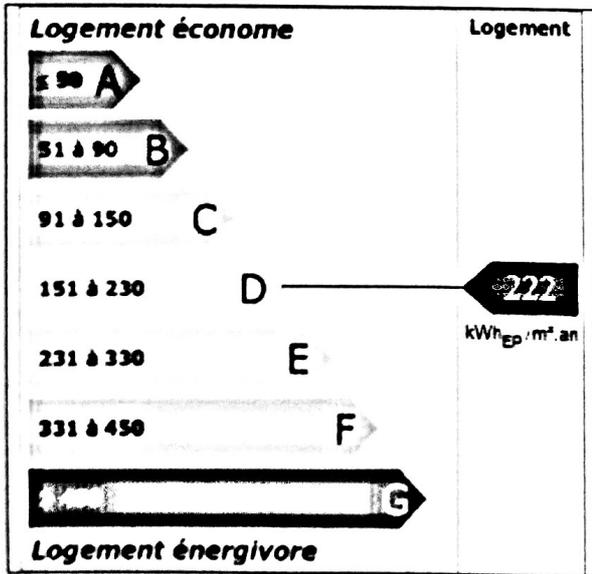
**ACEDIM**  
 AGENCE DE CONSEIL EN ÉNERGIE  
 & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

# Résumé de l'expertise n° 12254

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

<b>Désignation du ou des bâtiments</b>
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Adresse : ..... <b>412 rue du 4 Septembre</b> Commune : ..... <b>65300 LANNEMEZAN</b>
<i>Désignation et situation du ou des lots de copropriété :</i> <b>Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété</b>
<i>Périmètre de repérage : ....</i>

Prestations	Conclusion
Etat Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
Etat Termites	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
DPE	Consommation conventionnelle : 222 kWh ep/m <sup>2</sup> .an (Classe D) Estimation des émissions : 52 kg eqCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> .an (Classe E)
ERNT	Absence de plan de prévention des risques naturels Absence de plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en classe : Zone 3 selon la réglementation parasismique 2011



## E. - Sommaire

- A. - Désignation du ou des bâtiments
- B. - Désignation du client
- C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic
- D. - Désignation du laboratoire ayant effectué des analyses
- E. - Sommaire
- F. - Condition de réalisation du repérage
- G. - Résultats détaillés du repérage
- H. - Conclusion du rapport
- I. - Annexes au rapport
  - I.1 - Annexe - Fiche d'identification et de cotation
  - I.2 - Annexe - Plans, croquis et Photos
  - I.3 - Annexe - Procès-Verbaux d'analyse
  - I.4 - Annexe - Etat de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
  - I.5 - Annexe - Consignes générales de sécurité
  - I.6 - Annexe - Autres documents

## F. - Condition de réalisation du repérage

Le programme de repérage de la mission réglementaire : Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique modifié (liste A et B) et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

Date du repérage : **17/10/2012**

Durée du repérage : **02h05**

Type de logement :

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :  
**Néant**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :  
**M. AIT HAMOU**

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, condition de prélèvements, ...) :  
**Néant**

Procédures de prélèvements utilisés :

**Conformément à la norme NF X 46-020 de décembre 2008, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe B de la norme.**

## G. - Résultats détaillés du repérage

Descriptif des pièces visitées

RDC - Garage,

RDC - Cuisine,

RDC - Salon,

RDC - Chambre 1,

RDC - Cage d'escalier,

Etage - Entrée/couloir,

Etage - Chambre 2,

Etage - Chambre 3,

Etage - Chambre 4,

Etage - Salle de bain,

Etage - Chambre 5,

Etage - Chambre 6,

Etage - WC,

Etage - Comble d'habitation

Localisation	Description
RDC - Garage	Sol - Substrat : Béton Mur - Substrat : Ciment - Revêtement : crépi Plafond - Substrat : Hourdis brique
RDC - Cuisine	Sol - Substrat : Béton - Revêtement : Carrelage Mur - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture Plafond - Substrat : Plâtre - Revêtement : Dalles polystyrène
RDC - Salon	Sol - Substrat : Béton - Revêtement : Carrelage Mur - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture Plafond - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture
RDC - Chambre 1	Sol - Substrat : Béton - Revêtement : Carrelage Mur - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture Plafond - Substrat : Plâtre - Revêtement : Tapisserie
RDC - Cage d'escalier	Sol - Substrat : Béton - Revêtement : Carrelage Mur - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture Plafond - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture
Etage - Entrée/couloir	Sol - Substrat : Béton - Revêtement : Carrelage Mur - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture Plafond - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture
Etage - Chambre 2	Sol - Substrat : Parquet Mur - Substrat : Plâtre - Revêtement : Tapisserie Plafond - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture
Etage - Chambre 3	Sol - Substrat : Béton - Revêtement : Carrelage Mur - Substrat : Plâtre - Revêtement : Toile de verre peinte Plafond - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture
Etage - Chambre 4	Sol - Substrat : Béton - Revêtement : revêtement plastique (lino) Mur - Substrat : Plâtre - Revêtement : Tapisserie Plafond - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture
Etage - Salle de bain	Sol - Substrat : Béton - Revêtement : Carrelage Mur - Substrat : Plâtre - Revêtement : faïence Plafond - Substrat : Plâtre - Revêtement : Lambris PVC
Etage - Chambre 5	Sol - Substrat : Parquet Mur - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture Plafond - Substrat : Plâtre - Revêtement : Dalles polystyrène
Etage - Chambre 6	Sol - Substrat : Parquet Mur - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture Plafond - Substrat : Plâtre - Revêtement : Dalles polystyrène
Etage - WC	Sol - Substrat : Béton - Revêtement : Carrelage Mur - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture Plafond - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture
Etage - Comble d'habitation	Sol - Substrat : Briques - Revêtement : Laine de roche Mur - Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture Plafond - Substrat : Plâtre - Revêtement : Dalles polystyrène

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités:

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Liste des matériaux reconnus visuellement

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
RDC - Garage	Identifiant : 001 Composant : Conduit de fluides Partie à sonder : Conduit Description : Conduit de fluides en fibre ciment Localisation sur croquis : Néant	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Bon état	Néant
RDC - Chambre 1	Identifiant : 002 Composant : Conduit de fluides Partie à sonder : Conduit Description : Conduit de fluides en fibre ciment Localisation sur croquis : Néant	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Bon état	Néant
RDC - Chambre 1	Identifiant : 003 Composant : Façade extérieure ouest Partie à sonder : Ardoises Description : Ardoises en fibre ciment Localisation sur croquis : Néant	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Bon état	Néant

Liste des matériaux ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse : **Voir fiche de cotation en annexe I.1.**

## H. - Conclusion du rapport

**Avertissement :** les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante :

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation et préconisations
RDC - Garage	Identifiant : 001 Description : Conduit de fluides en fibre ciment	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Bon état
RDC - Chambre 1	Identifiant : 002 Description : Conduit de fluides en fibre ciment	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Bon état
RDC - Chambre 1	Identifiant : 003 Description : Ardoises en fibre ciment	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Bon état

Listes des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante :

Localisation	Identifiant + Description	Justification de non prélèvement	Etat de conservation et préconisations	Photo
Néant	-			

Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse :

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Néant	-	

Mesures d'ordre générales préconisées - devoir de conseil :

### En cas de présence de matériaux et produits contenant de l'amiante dégradé

Vous pouvez consulter les commentaires particuliers appliqués aux matériaux concernés.

Localisation	Identifiant + Description	Etat de conservation	Mesures d'ordre générales préconisées
Néant	-		

### En cas de présence de flocages ou de calorifugeages ou de faux plafonds contenant de l'amiante

**Article R1334-17 :** En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation mentionnée à l'article R. 1334-16, les propriétaires procèdent :

- Score 1 - Contrôle périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits dans les conditions prévues à l'article R. 1334-16 ; ce contrôle est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire des résultats du contrôle, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage;
- Score 2 - Selon les modalités prévues à l'article R. 1334-18, à une surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'atmosphère par un organisme agréé en microscopie électronique à transmission
- Score 3 - Travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article R. 1334-18.

## I. - Annexes au rapport

### I.1 - Annexe - Fiche d'identification et de cotation

#### Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
-	-	-	-	-	-

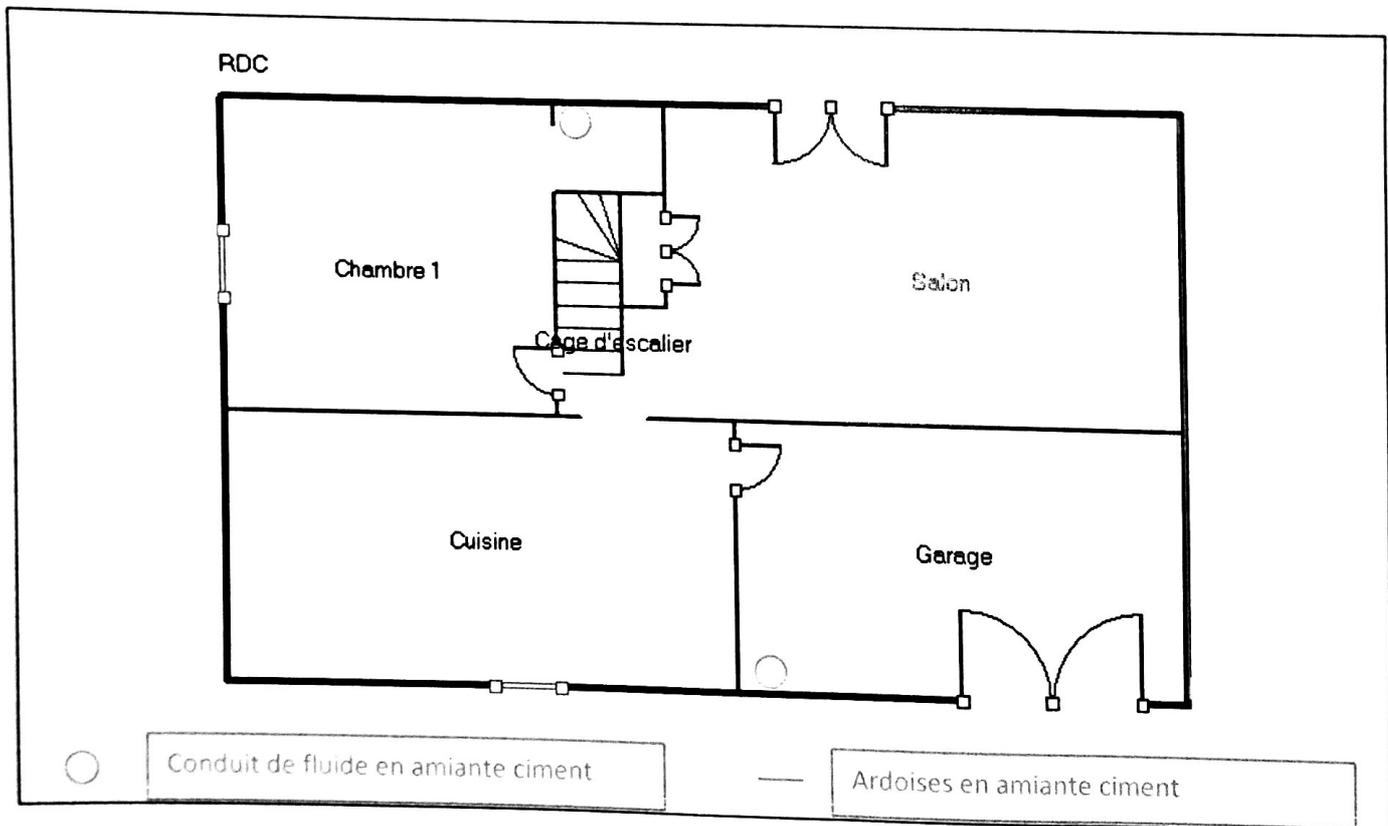
#### Conclusions réglementaires :

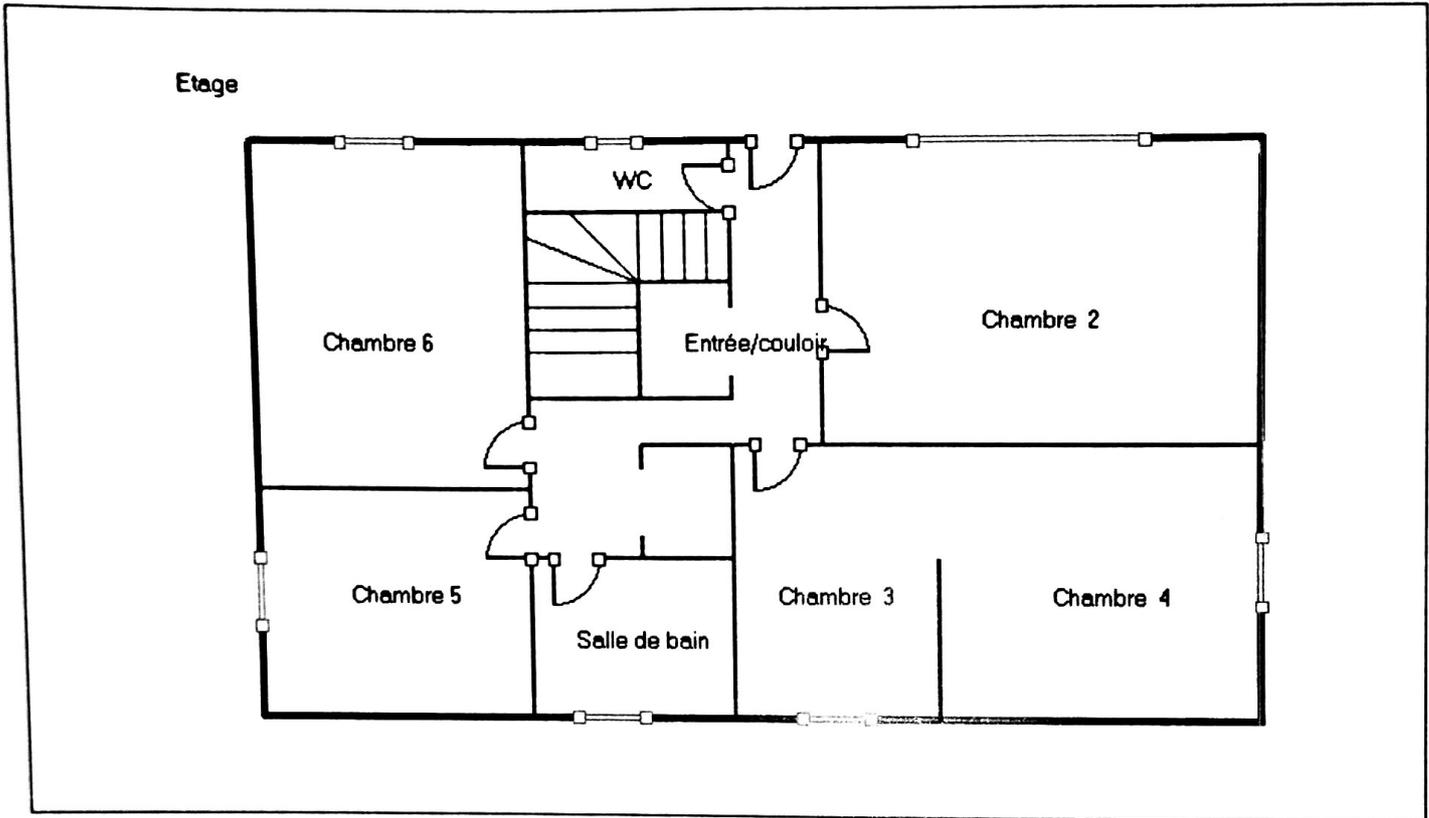
En fonction du résultat du repérage obtenu à partir de la grille d'évaluation, les propriétaires procèdent :

- Soit à un contrôle périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits (Score 1)
- Soit à des mesures d'empoussièrement (Score 2). Ces mesures sont effectuées par des organismes agréés selon des modalités et conditions définies par arrêté du ministre chargé de la santé.
- Soit à des mesures conservatoires suivies de travaux (Score 3)

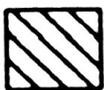
Pour plus d'information, veuillez consulter les « Mesures d'ordre général - Obligations réglementaires »

### I.2 - Annexe - Plans, croquis et Photos





**Légende**

	Faux plafond contenant de l'amiante		Emplacement et référence du prélèvement	Nom du propriétaire : <b>M. AIT HAMOU</b> Adresse : <b>412 rue du 4 Septembre</b> <b>65300 LANNEMEZAN</b>
	Dalles de sol contenant de l'amiante		Conduit vertical (non visité) susceptible de contenir de l'amiante	
	Enveloppe de calorifuge		Locaux ou parties de locaux non visités	

**Photos**

**I.3 - Annexe - Procès-Verbaux d'analyse**

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

## D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
RDC - Garage	Portes, Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Cuisine	Porte, Lambris	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Salon	Lambris	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Chambre 1	Porte	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Cage d'escalier	Porte	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Entrée/couloir	Portes	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Chambre 2	Porte, Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Chambre 3	Porte	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Chambre 4	Porte	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Salle de bain	Porte	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Chambre 5	Porte, Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Chambre 6	Porte	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - WC	Porte	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Comble d'habitation	Charpente	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

## E. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

## F. - Identification des ouvrages, partis d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, partis d'ouvrages	Motif
Combies	Solives	Recouvertes par laine de roche soufflée

## G. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à l'Arrêté du 29 mars 2007.  
Commentaires (Ecart par rapport à l'arrêté) : Néant

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique à l'aide d'un poinçon des boiseries.

Utilisation d'un oiseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.



**ACEDIM**  
 AGENCE DE CONSEIL EN ÉNERGIE  
 & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : ..... 12254  
 Valable jusqu'au : ..... 17/10/2022  
 Type de bâtiment : ..... Habitation (en maison individuelle)  
 Année de construction : .. Avant 1975  
 Surface habitable : ..... 111 m<sup>2</sup>  
 Adresse : ..... 412 rue du 4 Septembre  
 65300 LANNEMEZAN

Date (visite) : ..... 17/10/2012  
 Diagnostiqueur : ... FABRE Marc  
 Certification : ..... 1876214  
 délivrée par : ..... BUREAU VERITAS CERTIFICATION  
 le : ..... 23/10/2007  
 Signature :

Propriétaire :  
 Nom : ..... M. AIT HAMOU  
 Adresse : ..... 412 rue du 4 Septembre  
 65300 LANNEMEZAN

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :  
 Nom : .....  
 Adresse : .....

### Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 15c, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2010. Références réglementaires utilisées: arrêté du 21 mars 2011, arrêté du 11 octobre 2010, arrêté du 15 septembre 2006, article R.134-1 à R.134-5 du CCH.

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (€ TTC)
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EP</sub>	
Chauffage	Gaz Naturel : 24 659 kWh <sub>EF</sub>	24 659 kWh <sub>EP</sub>	1 366 €
Eau chaude sanitaire	-	0 kWh <sub>EP</sub>	0 €
Refroidissement	-	0 kWh <sub>EP</sub>	0 €
<b>CONSOMMATION D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS</b>	Gaz Naturel : 24 659 kWh <sub>EF</sub>	24 659 kWh <sub>EP</sub>	<b>1 546 €</b> (dont abonnement : 180 €)

### Consommations énergétiques

(En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

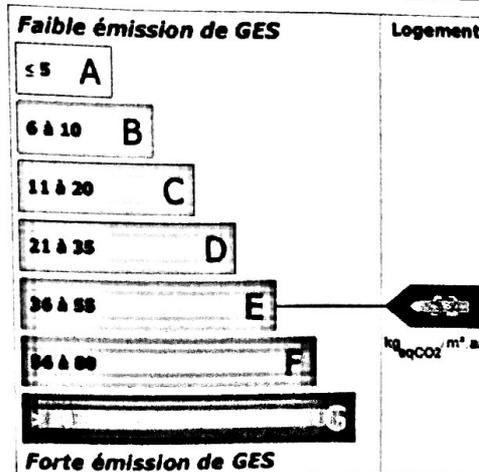
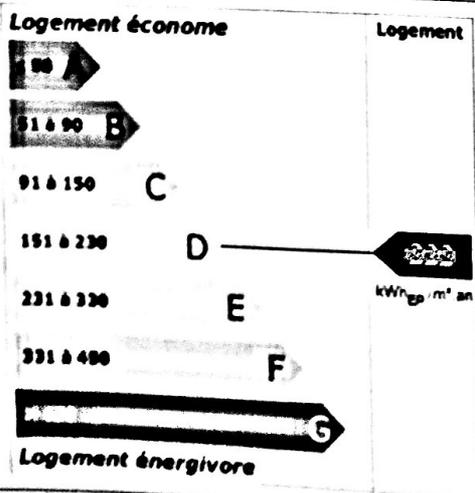
Consommation conventionnelle : 222 kWh ep/m<sup>2</sup>.an

### Émissions de gaz à effet de serre

(GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 52 kg eqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 14/03/2017

Pour nous contacter

Votre centre des finances publiques  
SIP-E LANNEMEZAN  
545 RUE GEORGES CLEMENCEAU  
65303 LANNEMEZAN CEDEX  
Tél. : 05 62 40 60 63  
Courriel :  
sip-e.lannemezan@dgifp.finances.gouv.fr  
Accueil du public :  
TJLJH45-12H FERME LES AM  
Compte BDF : BDFEFPPOCT  
FR36 3000 1006 1165 4000 0000 012

Vos références

Nombre du dossier 0996215037097

065038

NOTIFICATION D'AVIS À TIERS DÉTENTEUR

SIP-E LANNEMEZAN  
545 RUE GEORGES CLEMENCEAU  
65303 LANNEMEZAN CEDEX

DESTINATAIRE  
DÉBITEUR

M AIT HAMOU LAHCEN  
412 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE  
65300 LANNEMEZAN

Madame, Monsieur,

En application des dispositions des articles L.262 et L.263 du Livre des procédures fiscales, j'ai demandé ce jour au tiers détenteur désigné ci-dessous de verser à ma caisse, dans la limite des fonds qu'il détient pour votre compte ou dont il est débiteur envers vous, le montant des impôts directs dont vous êtes actuellement redevable.

Dans la mesure où l'avis à tiers détenteur porterait sur un compte courant, de dépôt ou d'avance crédité d'une créance insaisissable, reportez-vous au verso. La banque doit laisser à votre disposition, dans la limite du solde créditeur du ou des comptes au jour de la saisie, une somme à caractère alimentaire d'un montant égal au montant forfaitaire, pour un allocataire seul, mentionné à l'article L.262-2 du code de l'action sociale et des familles (voir au verso les articles L162-2, R162-2, R162-3, R162-7 et R162-8 du code des procédures civiles d'exécution).

Toute contestation relative à cet avis doit être portée devant le chef de service du département compétent dans le délai de deux mois à compter de la présente notification (voir au verso les articles L.281, R\* 281-1 et suivants du livre des procédures fiscales).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice Divisionnaire  
des Finances Publiques  
Le comptable public française GUILHOURRE

NATURE DE LA CRÉANCE	Montant principal	Montant majoré	Montant
Taxes foncières 2016 22101 31 08 2016	1095,00	110,00	1205,00
Référence à rappeler dans toute correspondance et lors des versements :			
Montant : 0996215037097	FRAIS..... 0,00		
Actes : 20 00008	TOTAL..... 1205,00		
Etat : 17 00302	ACOMPTE(S) VERSÉ(S)... 0,00		
Courriel bancaire	TOTAL RESTANT DÙ 1205,00 €		
Et sur les comptes ouverts			
Date de naissance 15/05/1971			

SIP-E LANNEMEZAN  
545 RUE GEORGES CLEMENCEAU  
65303 LANNEMEZAN CEDEX

TIERS  
DÉTENTEUR

MONDDIA VOYAGES  
ZAC GADENCOURT  
27120 GADENCOURT